

# MAIRIE DE BAGNOLET (Seine-Saint-Denis)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES  
DIRECTION DE LA VOIRIE, DES DEPLACEMENTS ET DES ESPACES PUBLICS  
ARRETE PERMANENT DE CIRCULATION

---

*REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION EN SENS UNIQUE*  
**Voies publiques de la commune de Bagnolet**

---

## LE MAIRE DE BAGNOLET (SEINE-SAINT-DENIS),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2213-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route, notamment l'article L411-1,

**VU** les dispositions du livre 1<sup>er</sup> de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière dans ses parties de 1 à 8,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des piétons, des usagers, des véhicules et d'améliorer la fluidité de la circulation,

**SUR PROPOSITION** du Directeur Général des Services,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2022/462.

**ARTICLE 2** : A compter du **LUNDI 30 SEPTEMBRE 2023** la circulation dans les voies ci-après s'effectue en sens unique, décrit comme suit :

- Acacias (avenue des) depuis l'avenue des Arts jusqu'à l'avenue de Bellevue,
- Alazard (rue) René depuis la rue Michelet jusqu'à l'avenue de la Dhuy,
- Alazard (rue) René depuis la rue de Noisy le Sec jusqu'à l'avenue de la Dhuy,
- Anna (rue) depuis la rue Raymond Lefebvre jusqu'à la rue Daumier,
- Arts (avenue des) depuis l'avenue de Bellevue jusqu'à la rue Jules Vercaysse,
- Arts (avenue des) depuis l'avenue de Bellevue jusqu'à la rue Lénine,
- Avenir (rue de l') depuis la rue Paul Bert jusqu'à la rue Robespierre,
- Babeuf (rue) depuis la rue Raymond Lefebvre jusqu'à la rue Saint Simon,
- Bain (rue) depuis la rue Désiré Vienot jusqu'à la rue de la Capsulerie,
- Bellevue (avenue de) depuis la rue Jules Vercaysse jusqu'à l'avenue des Arts,
- Bellevue (avenue de) depuis l'avenue des Fleurs jusqu'à l'avenue des Arts,
- Béranger (rue) depuis la rue Pierre et Marie Curie jusqu'à la rue Pierre Dupont,
- Berton (rue) Raoul depuis la rue Sadi Carnot jusqu'à la rue Marie Claude et Paul Vaillant-Couturier (uniquement de 06h00 à 08h00).
- Blanche (rue) depuis la rue de la capsulerie jusqu'à la rue Désiré Vienot, (sauf collecte des O.M).
- Brossolette (rue) Pierre, depuis la rue Daumier jusqu'à la rue Condorcet,
- Camélias (avenue des) depuis l'avenue des Roses jusqu'à la rue Robespierre,
- Camélinat (rue) depuis la rue Karl Marx jusqu'au N°2/4 rue Camélinat,
- Capsulerie (contre-allée) du N°22 jusqu'au N°44,
- Carnot (rue) Sadi, depuis la rue Adélaïde Lahaye jusqu'à l'avenue Pasteur,
- Champs (rue des) Blancs, depuis la rue Désiré Vienot jusqu'à la rue de la Capsulerie,
- Château (rue du) depuis l'avenue de la République jusqu'à l'avenue du Général De Gaulle,
- Clément (rue) Jean Baptiste, depuis la rue Louis David jusqu'à la rue de Noisy le Sec,

- Colombier (rue) Marie Anne, depuis la rue Sadi Carnot jusqu'à la rue Pierre Soulier (Paris),
- Condorcet (rue), depuis la rue Descartes jusqu'à la rue Ambroise Croizat,
- Couturier (Rue) Marie Claude et Paul Vaillant, depuis la rue Raoul Berton jusqu'à la rue Adélaïde Lahaye,
- Croizat (rue) Ambroise, depuis le N°8 rue Ambroise Croizat jusqu'à la rue Estienne D'Orves,
- Croizat (rue) Ambroise, depuis la rue Lucien Sampaix jusqu'à la rue Estienne D'Orves,
- Dégeyter (rue) depuis la rue Charles Delescluze jusqu'à la rue des Fossillons,
- David (rue) Louis, depuis la rue Marie Anne Colombier jusqu'à la rue René Alazard,
- Dhuys (avenue de la) depuis la rue des Loriettes jusqu'à l'avenue Pasteur,
- Dhuys (avenue de la) depuis la rue des Loriettes jusqu'à la rue Marie Anne Colombier,
- Diderot (rue) depuis la rue René Alazard jusqu'à la rue Louis David,
- Dolet (rue) Etienne, depuis la rue Victor Hugo jusqu'à la rue de la Fraternité,
- Dupont (rue) Pierre, depuis la rue Béranger jusqu'à la rue Sadi Carnot,
- Egalité (rue de l') depuis la rue Victor Hugo jusqu'à la rue de la Liberté,
- Ferry (rue) Jules, depuis l'avenue de la République jusqu'à la rue Etienne Marcel,
- Fleurs (avenue des) depuis la rue Jules Verduyts jusqu'à l'avenue de Bellevue,
- Fossillons (rue des) depuis la rue Degeyter jusqu'à la rue Lénine,
- Fossillons (rue des) depuis la rue Degeyter jusqu'à la rue du Général Leclerc
- France (rue) Anatole, depuis la rue Jeanne Hornet jusqu'à la rue Louise Michel,
- France (rue) Anatole, depuis la rue d'Alembert jusqu'à la rue Louise Michel,
- Franklin (rue) depuis la rue Girardot jusqu'à l'avenue de Stalingrad,
- Fraternité (rue de la) depuis l'avenue de la République jusqu'à la rue Robespierre,
- Girardot (rue) depuis la rue Louise Michel jusqu'à la rue des Rigondes,
- Graindorge (rue) Charles, depuis la rue Hoche jusqu'à la rue Marie Anne Colombier,
- Graindorge (rue) Charles, depuis la rue Hoche jusqu'à la rue Raoul Berton,
- Grimau (rue) Julian, depuis la rue Pierre et Marie Curie jusqu'à la rue Pierre Brossolette,
- Henriette (rue) depuis la rue des Camélias jusqu'à l'avenue du Général Leclerc,
- Helvétius (rue) depuis la rue Raymond Lefèvre jusqu'à la rue Daumier
- Hoche (rue) depuis la rue des Pernelles jusqu'à l'avenue Gambetta,
- Hoche (rue) depuis la rue des Pernelles jusqu'à l'avenue Parmentier,
- Hoche (rue) depuis la rue Benoît Hure jusqu'à la rue Charles Graindorge,
- Hornet (rue) Jeanne depuis l'avenue Floréal, jusqu'à 50m avant la rue Girardot,
- Hugo (rue) Victor, depuis la rue Jules Ferry jusqu'à la rue de la Fraternité,
- Hugo (rue) Victor, depuis la rue Edouard Vaillant jusqu'au N°18,
- Jaurès (rue) Jean, depuis la rue du Général De Gaulle jusqu'à l'avenue Gambetta et la rue Parmentier,
- Liberté (rue de la) depuis l'avenue de la République jusqu'à la rue Robespierre,
- Léger (rue) Fernand, depuis la rue Daumier jusqu'à la rue Raymond Lefèvre,
- Loriettes (rue des) depuis la depuis la rue des Pinacles jusqu'à l'avenue de la Dhuys,
- Marcel (rue) Etienne depuis la rue Robespierre jusqu'à la rue Edouard Vaillant,
- Malmaison (rue), depuis la rue du Général Leclerc jusqu'à la rue Lénine,
- Marcel (rue Etienne) depuis la rue du Professeur André Lemierre (Paris) jusqu'à la rue Edouard Vaillant,
- Mitterrand (rue) François depuis l'avenue Gambetta jusqu'à la rue Sadi Carnot,
- Marx (rue) Karl depuis la rue Lénine jusqu'à la rue Camélinat,
- Michelet (rue) depuis la rue Molière jusqu'à la rue René Alazard,
- Molière (rue) depuis l'avenue Gambetta jusqu'à l'avenue Pasteur,
- Molière (rue) depuis la rue de Noisy le Sec jusqu'à l'avenue Pasteur,
- Nicklès (rue) Gustave depuis la rue Victor Hugo jusqu'à la rue Paul Bert,
- Nouvelle (rue) depuis la rue Désiré Vienot vers la rue Thérèse,
- Nouvelle (rue de la) Barre depuis la rue Lénine, en partie giratoire,
- Orves (ru ) Estienne d', depuis la rue Ambroise Croizat jusqu'à la rue Fontenelle et entre le N°2 à 16 jusqu'à la rue Lucien Sampaix,
- Estienne (rue) D'Orves depuis la rue Lénine jusqu'à la rue Lucien Sampaix,
- Panier (rue) Antoine depuis la rue Sadi Carnot jusqu'à la rue Charles Graindorge,
- Papin (rue) Denis depuis l'avenue de Stalingrad vers la rue Jeanne Hornet,

- Pernelles (rue des) depuis la rue Marie Anne Colombier jusqu'à la rue Hoche,
- Parmentier (rue) à partir de 80m depuis l'avenue Gambetta jusqu'à la rue Pierre Soulier,
- Pasteur (avenue) depuis la rue Sadi Carnot jusqu'à rue François Mitterrand,
- Pinnacle (rue du) depuis la rue Marie Anne Colombier vers la rue des Lorettes,
- Plateau (avenue du) depuis l'avenue des Arts jusqu'à l'avenue de Bellevue,
- Robespierre (rue) depuis la rue des Camélias jusqu'à l'avenue de la République,
- Robespierre (rue) depuis la rue Etienne Marcel jusqu'à l'avenue de la République,
- Roses (avenue des) depuis la rue du Général Leclerc jusqu'à l'avenue des Camélias,
- Rigondes (rue des) depuis la rue Racine (Montreuil) jusqu'à la rue D'Alembert,
- Sampaix (rue) Lucien, de la rue Estienne d'Orves jusqu'à la rue Pierre Brossolette,
- Sec (rue de) Noisy le, depuis la rue Pierre Soulier (Paris) Jusqu'à la rue François Mitterrand,
- Simon (rue) saint, de la rue Babeuf jusqu'à la rue Raymond Lefebvre,
- Socrate (rue) depuis la rue de Noisy le Sec jusqu'à l'avenue Pasteur,
- Thérèse (rue) depuis la rue de la Capsulerie jusqu'à la rue désiré Vienot,
- Vaillant (rue) Edouard, depuis la rue Etienne Marcel jusqu'à la rue du Lieutenant Thomas,
- Vercruysse (rue) Jules, depuis la rue Malmaison jusqu'à la rue du Général Leclerc,
- Vienot (rue) Désiré, depuis la rue Robespierre depuis le N°10 jusqu'à la rue Bain,
- Vienot (rue) Désiré, depuis la rue Blanche jusqu'à la rue Bain,
- Voltaire (rue) depuis la rue Molière jusqu'à l'avenue de la Dhuis,

**ARTICLE 4 :** La mise en place et la maintenance de la signalisation permanente conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ( livre 1), sont à la charge des services techniques municipaux.

**ARTICLE 5 :** Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Directeur Général des Services ainsi que les agents assermentés placés sous leurs ordres sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté est susceptible de recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans les deux mois de sa publication.

**ARTICLE 7 :** Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

**Pour exécution :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques,  
Monsieur le Commissaire de Police des Lilas,

**Pour information :**

Monsieur le Capitaine commandant la Compagnie du Régiment de Sapeurs-Pompiers,  
Service de la Tranquillité Publique, Régie Municipale

**Fait à Bagnolet, le 22 septembre 2023**

Le Maire

Tony Di Martino

